

7 septembre 1970

Circulaire n° 70-353 relative aux stages d'information pédagogique organisés dans les écoles normales à l'intention des institutrices et instituteurs titulaires

[Henri] Gauthier

Source : *BOEN* 1970, n° 34 p. 2543-2550

La formation continue des instituteurs prend une dimension exceptionnelle à partir de 1969, à la mesure de la rénovation pédagogique engagée sous le ministère Edgar Faure. Les institutrices et instituteurs sont sollicités de toutes parts pour continuer de se former, soit pour traduire dans la pratique des classes la rénovation pédagogique, soit pour préparer de nouveaux certificats d'aptitude (enseignement dans les classes de transition et des classes pratiques, enseignement spécialisé, etc.). Les écoles normales confortent ainsi leur rôle traditionnel de centre pédagogique départemental. Ces stages assurent aussi la cohésion du corps des maîtres du premier degré.

La circulaire n° IV 69-1087 du 6 juin 1969 a prévu l'organisation de stages d'information pédagogique destinés aux instituteurs titulaires corrélativement aux stages en situation des élèves-maîtres de deuxième année de formation professionnelle.

Chaque instituteur y trouvera de riches possibilités de renouvellement et de perfectionnement. Les écoles normales, qui sont chargées de nouvelles missions dans le domaine de la formation permanente, pourront enrichir, grâce à l'expérience ainsi acquise, leurs méthodes de formation initiale. La longue et difficile entreprise de rénovation pédagogique bénéficiera du concours, tant des hommes qui auront participé à ces stages (comme formateurs ou comme stagiaires) que des idées et des méthodes qui s'y seront affirmées, approfondies ou précisées.

Faut-il ajouter que les moyens de formation permanente qui sont ainsi dégagés requièrent des responsables de leur emploi un soin particulièrement vigilant et inventif ?

Les résultats de la première année de fonctionnement de ces stages, pour laquelle la plus large initiative vous avait été laissée, permettent de dégager un certain nombre de principes qui doivent présider à leur organisation générale comme à leur conception pédagogique, en fonction de finalités qu'il convient de rappeler brièvement.

I - Finalités

Les stages d'information pédagogique doivent favoriser une remise à jour des connaissances concernant les contenus et la méthodologie des différentes disciplines ; d'autre part ils doivent promouvoir un approfondissement pédagogique.

A cet effet ils offrent aux stagiaires la possibilité de prendre un certain recul par rapport à leur enseignement, sans cependant les couper totalement de celui-ci, et, dans le même temps, ils mettent à leur disposition les ressources des

foyers de documentation, de formation et de recherche pédagogique que sont les écoles normales. Ainsi peuvent-ils permettre de fonder la rénovation sur une remise en question, une information et une réflexion avec de nouvelles méthodes de travail dont l'application doit dépasser largement le cadre du stage.

Ces stages doivent donc être considérés non comme une remise à jour définitive, objectif que l'évolution constante du monde contemporain a privé de sens, mais plutôt comme un temps d'impulsion, particulièrement fécond en raison des conditions privilégiées dont ils bénéficient, qui doit s'insérer dans une perspective plus large de formation continue et se prolonger dans les diverses formes d'animation pédagogique prescrites par la circulaire du 5 décembre 1969.

Si les participants ne sont pas appelés à jouer un rôle d'animateurs ou de messagers de la rénovation - laquelle ne saurait du reste être limitée à l'apport du stage - il paraît souhaitable qu'ils s'affirment ultérieurement comme des éléments dynamiques dans les réunions de concertation pédagogique.

II. - Modalités pratiques d'organisation

C'est dans ces perspectives que les comités techniques paritaires départementaux siégeant conformément aux prescriptions de la circulaire du 6 juin 1969, devraient rechercher les formules les mieux adaptées aux circonstances locales en ce qui concerne notamment la durée des stages et les modalités de choix des stagiaires.

1) **Durée des stages** : Le choix reste possible entre les deux formules proposées par la circulaire rappelée ci-dessus - trois mois ou six semaines - et il semble opportun, pour éclairer ce choix, de comparer brièvement les avantages et inconvénients respectifs de ces deux formules.

Une durée de trois mois assure aux élèves-maîtres de meilleures conditions de mise à l'épreuve des responsabilités qu'ils doivent assumer dans la classe qui leur est confiée durant leur stage en situation. Elle permet, pour les instituteurs, une plus large exploration du champ des questions à aborder au cours du stage et une étude plus approfondie de celles-ci. Ce sont là des avantages qui, à l'expérience, semblent avoir été assez généralement considérés comme décisifs.

Toutefois l'organisation de deux stages de six semaines, si elle a pour inconvénient de réduire de telles possibilités, ne manque pas non plus d'intérêt. Elle permet de confronter les élèves-maîtres aux réalités de deux classes de types différents, de ménager entre les deux stages un temps de retour à l'école normale pour tirer les enseignements du premier en vue de rendre le second plus fructueux, et aussi pour les élèves-maîtres dont la première expérience aurait été un échec, de tenter un second essai dans des conditions nouvelles. Concernant les instituteurs, elle double le nombre de ceux qui peuvent participer à un stage, et la réduction du temps pendant lequel les intéressés doivent s'absenter de leur résidence est susceptible de favoriser certaines candidatures auxquelles l'éloignement ou diverses obligations, d'ordre familial

notamment, risqueraient de faire obstacle dans les perspectives d'un stage de plus longue durée.

2) Désignation des stagiaires : La participation aux stages relève du volontariat. D'autre part elle est réservée par priorité aux institutrices et instituteurs titulaires ; ce n'est qu'à titre exceptionnel, dans le cas où des circonstances particulières justifieraient une insuffisance des candidatures de maîtres titulaires qu'il y aurait lieu d'en compléter le contingent en faisant appel à des institutrices et instituteurs délégués stagiaires ou remplaçants pourvus du CAP (Il est rappelé que des stages de formation d'une durée d'un an spécialement destinés aux instituteurs remplaçants doivent être désormais organisés dans les écoles normales, dans des proportions qui seront progressivement accrues : cf. circulaire du même du même jour).

Lorsque le nombre de candidatures est supérieur au nombre des places disponibles, la désignation des stagiaires sera faite par l'inspecteur d'académie, après consultation d'une commission qu'il préside, assisté des directeurs et directrices d'école normale et comprenant les inspecteurs départementaux de l'Éducation nationale, des professeurs d'école normale et des représentants des instituteurs. Elle se fait sur proposition des inspecteurs départementaux, en accordant la préférence aux candidats qui paraissent en mesure de tirer le meilleur profit du stage, d'abord pour eux-mêmes dans leur classe, ensuite pour le rôle qu'ils seront ultérieurement amenés à jouer au titre de l'animation pédagogique.

Il paraît indiqué de faire participer à un même stage des instituteurs et institutrices opérant habituellement dans des classes de niveaux différents, des classes maternelles à celles de cours moyens. De même est-il souhaitable de rechercher un certain équilibre, notamment entre les différentes circonscriptions d'inspection, quant à la répartition géographique des stagiaires. Ainsi pourront-ils s'éclairer mutuellement sur les aspects caractéristiques que les problèmes pédagogiques fondamentaux présentent selon les différents niveaux, ou les différents milieux et s'entraîner à ce type d'échanges et de recherches collectifs, facteur important de leur formation continue, même si les questions plus spécifiquement propres à certains types de classe devaient faire l'objet de travaux en groupes restreints. Cette diversité présente en outre l'intérêt d'offrir un éventail de classes de types et de niveaux différents pour les stages en situation des élèves-maîtres.

Enfin, et pour répondre à une question fréquemment posée, rien ne s'oppose, bien au contraire, à ce que des maîtres permanents d'application participent aux stages, dans la mesure toutefois où le nombre des classes d'application, permanentes et temporaires, encore disponibles pour organiser les stages d'observation des élèves-maîtres de première année de formation pédagogique, reste suffisant.

III. - Conception et organisation pédagogiques

Les décisions prises, compte tenu des circonstances, sur les divers points précédemment évoqués, conditionneront évidemment l'organisation des stages. Tout en conservant une large initiative pour tirer le meilleur parti possible des ressources locales, les responsables sont néanmoins invités à s'inspirer des considérations ci-dessous :

1) Thèmes d'activités des stages

En fonction des objectifs précédemment rappelés, les travaux des stages s'orienteront selon les perspectives suivantes, d'ailleurs corrélatives :

a) Nouvelles finalités de l'école élémentaire

Les maîtres seront invités à une réflexion approfondie et aussi documentée que possible sur les nouvelles finalités de l'école élémentaire. La prolongation de la scolarité et l'accès de tous à l'enseignement du second degré, la nécessité de préparer les enfants à leur insertion dans un monde en constante évolution, les interférences de plus en plus considérables sur leur éducation de ce qu'il est convenu d'appeler « l'école parallèle », imposent cette réflexion.

Seule une prise de conscience lucide de ces finalités nouvelles et des réalités qui les commandent donne signification à l'effort de rénovation pédagogique auquel tous les maîtres sont conviés. Elle éclaire en outre, pour une part, les modifications de contenus préconisées pour certaines disciplines scolaires.

Un utile document de référence en ce domaine devrait être le préambule du rapport de la « Commission ministérielle de rénovation pédagogique » qui a siégé au cours de l'année scolaire 1968-1969. (On en trouvera de larges extraits dans la revue « l'Éducation » n° 41 du 16 octobre 1969.)

b) Contenus des enseignements

Ces contenus feront eux-mêmes l'objet d'études particulières qui amèneront les stagiaires à apprendre à tenir compte à la fois l'interdépendance des disciplines et de leur spécificité.

L'interdépendance est relative non seulement à l'unité qui commande la conception et la mise en œuvre des activités scolaires, mais aussi à divers aspects de leurs contenus. On pourrait en citer de nombreux exemples. Ainsi une éducation corporelle bien comprise contribue à la formation des structures mentales requises notamment pour l'apprentissage de la lecture, la maîtrise de divers modes d'expression, la découverte et l'assimilation de notions mathématiques fondamentales. La recherche d'informations dans le cadre des activités d'éveil (observation des phénomènes, analyse de témoignages et documents) fait appel aux mêmes facultés intellectuelles que celles élaborées concurremment par l'initiation mathématique et l'apprentissage de la langue maternelle, en même temps qu'elle perfectionne ces facultés en mettant à l'épreuve ou en accroissant leurs possibilités ; elle peut aussi motiver le recours à différentes formes d'expression, entre autres celles qui contribuent à l'initiation esthétique.

Cette nécessaire et fructueuse interdisciplinarité ne doit cependant pas faire perdre de vue les caractères propres à chaque discipline, qu'il s'agisse de contenus ou d'exigences méthodologiques.

C'est pourquoi, d'autre part, les activités du stage comporteront des séances de travail consacrées aux différentes disciplines, qui fourniront aux maîtres les moyens d'une mise à jour de leurs connaissances principalement, mais non exclusivement, en ce qui concerne la mathématique et la linguistique.

Mais il est essentiel de veiller à ce que le renouvellement de l'apport de connaissances souhaité soit conçu dans les perspectives de leur exploitation pédagogique. Du reste, il ne faudrait pas surestimer la masse de connaissances théoriques nouvelles requises pour que les maîtres assurent l'enseignement des mathématiques ou de la langue maternelle tel qu'il est conçu dans les réformes ou expérimentations en cours.

Pour prendre l'exemple du nouveau programme de mathématiques - défini et commenté par l'arrêté et la circulaire du 2 janvier 1970 - il est clair que les problèmes qu'il pose ne sont pas ceux d'une formation massive aux « mathématiques modernes » (s'agissant en fait d'un allègement de l'ancien programme) mais d'une nouvelle approche pédagogique de cette discipline. En ce domaine l'objectif du stage doit donc être, non pas de soumettre les participants à un enseignement intensif et théorique des mathématiques modernes, mais de les habituer à une conception, différente de celle à laquelle ils ont généralement été formés, de l'activité mathématique. A travers cette initiation du reste, ils acquerront les nouvelles données théoriques qui leur seront nécessaires.

Les activités ainsi consacrées aux différentes disciplines peuvent trouver des points d'appui dans les documents suivants : pour l'initiation mathématique, les textes du 2 janvier 1970 dont il vient d'être question ; pour l'apprentissage de la langue maternelle, le « plan de rénovation de l'enseignement du français » actuellement en cours d'élaboration et dont la publication devrait intervenir à brève échéance (le département de la recherche pédagogique de l'IPN, ainsi que certains CRDP ont d'ailleurs déjà diffusé plusieurs documents de travail relatifs à ce plan) ; pour les activités d'éveil, un ensemble de textes qui sera adressé aux écoles normales et aux inspecteurs départementaux, pour l'éducation physique la circulaire n° 69-897 B du 8 décembre 1969.

c) Méthodes et techniques éducatives

Il est essentiel de situer toujours les indispensables considérations théoriques relatives aux diverses disciplines dans la perspective de leur exploitation pédagogique. Adapter les moyens anciens, se familiariser avec les moyens nouveaux, étudier les conditions optimales d'emploi des uns des autres, autant de problèmes urgents qui appellent des solutions concrètes.

C'est ainsi que les stagiaires devraient être invités à repenser intentions, portée pédagogique et exigences d'une authentique méthode active ainsi qu'à

approfondir les conditions d'efficacité de ses diverses possibilités de mise en œuvre, (par exemple, une véritable coopération scolaire, la pratique de différentes formes de correspondance et d'échanges interscolaires, la technique des enquêtes, l'animation d'activités de groupes et la recherche d'une individualisation du travail, etc.). Le stage sera également pour eux l'occasion de s'entraîner à l'emploi des divers moyens audio-visuels, tant sur le plan du maniement technique des appareils que sur celui d'une utilisation pédagogique pertinente.

Ces considérations sont également liées à la recherche de solutions pratiques aux problèmes d'organisation et de fonctionnement des structures scolaires posés par la rénovation pédagogique : mise en place du tiers temps, utilisation pertinente de l'influence exercée sur les élèves par les sources d'information extra-scolaires, contrôle des résultats, organisation d'un travail par « groupe de niveau », voire même d'une pédagogie de soutien afin de faire disparaître la pratique nocive des redoublements de classe, etc.

d) L'unité de l'action pédagogique

Cette exploration sommaire du champ des réflexions et activités souhaitables au cours du stage en confirme l'ampleur. On peut ainsi être amené à ne retenir que quelques aspects estimés plus urgents ou plus importants, en considérant que l'étude approfondie d'un certain nombre de secteurs peut être plus féconde qu'un survol hâtif de l'ensemble.

Cette formule - qui peut d'ailleurs être appelée par certaines données locales - n'est pas à proscrire. Mais rappelons le danger, déjà signalé, qu'elle revête une forme excessive, et néglige certains des objectifs essentiels du stage. Si elle peut en effet permettre une formation de niveau plus appréciable en quelques domaines, l'insuffisante prise en considération d'autres facteurs importants de l'action scolaire risque de limiter sa portée pédagogique et la valeur de la formation donnée.

En effet, et on ne saurait trop insister sur ce point, ni la connaissance approfondie de la matière d'une discipline, ni la richesse des informations d'ordre psychologique, ni la sûre maîtrise de différentes pratiques éducatives, pour nécessaires qu'elles soient, ne sauraient, chacune à soi seule, suffire à garantir l'efficacité pédagogique. En effet, l'action pédagogique est une, et sa rénovation ne saurait se limiter à quelques modifications de contenus ou de pratiques. Au niveau élémentaire en particulier, aucune rénovation sectorielle n'a de signification sans une rénovation de l'esprit dans lequel tout l'enseignement est donné. C'est dire que toute modification de détail doit être constamment rapportée à l'ensemble.

C'est bien à prendre conscience de cet approfondissement nécessaire de l'attitude pédagogique, à préparer ses voies d'expression et à donner en ce sens tout l'élan souhaitable que doit s'appliquer le stage.

2) Fonctionnement du stage

Il semble que la grille du stage puisse être prévue sur la base moyenne de sept demi-journées de présence à l'école normale par semaine. Ceci permet à chaque stagiaire de retrouver hebdomadairement et sa classe et l'élève-maîtresse ou l'élève-maître qui en assume temporairement la responsabilité, et lui laisse en outre le temps nécessaire aux travaux personnels - lectures, recherches de documents, enquêtes diverses, préparation de comptes rendus ou d'exposés, etc. - requis par les activités du stage.

La nature et le style de celles-ci ont évidemment une influence décisive sur son efficacité. Il paraît en particulier indiqué qu'elles répondent à la double exigence suivante. D'une part, donner aux stagiaires un rôle qui les invite à participer activement - en faisant état et en tirant parti de leur expérience personnelle, en confrontant leurs points de vue, en effectuant eux-mêmes collectes de documents et enquêtes, en se reportant aux sources d'information mises à leur disposition - à cette recherche collective permanente dont le stage doit prendre l'allure. D'autre part, veiller à ce que les considérations et réflexions théoriques soient constamment confrontées avec les réalités concrètes de l'action pédagogique à l'école élémentaire.

On mesure ainsi la place prépondérante qu'il y a lieu d'accorder aux réalisations pratiques, aux débats, aux recherches en groupes et au travail d'équipe. Les cours ou exposés du type magistral ne sont pas à exclure s'ils peuvent apporter aux stagiaires, sur une question précise, un lot d'informations qui leur soient nécessaires ; mais il paraît recommandable d'en limiter la fréquence et l'ampleur.

Les suggestions proposées ci-après à titre indicatif concernant ces diverses activités n'entendent nullement en épuiser la gamme, pas plus d'ailleurs qu'elles ne peuvent espérer toutes rencontrer, partout et toujours, les circonstances favorables à leur réalisation :

- Commentaires d'exemples précis d'activités scolaires, ceux-ci ayant été observés à l'occasion de visites de classes ou, à défaut, faisant l'objet de témoignages appuyés sur des documents (enregistrements de séquences scolaires, réalisations d'élèves, etc.) et apportés par les maîtres qui ont conçu et dirigé ces activités, maîtres d'application, maîtres rendant compte d'expériences ou d'innovations dont ils ont pris l'initiative seuls ou en équipes, voire stagiaires eux-mêmes. (Il doit être évidemment entendu que les exemples ainsi présentés sont toujours à considérer non comme des modèles dont il s'agirait de s'inspirer plus ou moins servilement, ni comme des essais qu'il y aurait systématiquement lieu de chercher à contester, mais comme le support d'un examen critique collectif qui s'efforce d'en analyser les intentions et les conditions de mise en œuvre, d'apprécier objectivement l'adéquation des moyens utilisés à ces intentions et à ces conditions ainsi qu'aux possibilités des élèves, de sonder les raisons des succès aussi bien que des échecs partiels qu'ils permettent d'enregistrer) ;

- Réceptions collectives, suivies de discussions d'émissions de la RTS destinées soit aux élèves, soit aux maîtres. (L'emploi de magnétophones et, pour les écoles normales qui en auraient la possibilité, d'un magnétoscope devrait permettre une plus grande souplesse d'exploitation de ce type d'activité) ;

- Recherche et utilisation par les stagiaires eux-mêmes d'informations et de documents de divers ordres en vue soit d'approfondir une question de psychologie, de philosophie de l'éducation, ou relative à la matière d'une discipline, soit de préparer l'organisation et l'animation d'activités scolaires précises (classe-promenade, enquête, réalisation d'ordre esthétique, éducation physique, exploitation d'un thème d'actualité ou de ressources locales, etc.), et faisant l'objet de travaux d'équipes en vue d'exposés suivis de discussions ;

- Élaboration, individuellement ou par petits groupes, de gammes d'exercices destinés aux élèves à propos de points précis du programme d'une discipline donnée, en fonction d'intentions préalablement définies et donnant lieu ensuite à confrontation, discussion, voire, si les circonstances le permettent, à une mise à l'épreuve dans les classes;

- Réalisations pratiques ou « montages » effectués en équipe par les stagiaires sous prétexte, par exemple, de mettre au point du matériel ou différents moyens d'enseignement, ou encore d'illustrer, à titre de compte rendu et de synthèse, notamment sous forme d'une exposition, telle ou telle formule d'activité scolaire : de telles tâches, outre les implications d'ordre pédagogique qu'elles supposent, donnent aux stagiaires l'occasion de s'exercer à différentes pratiques avec lesquelles ils doivent être familiarisés pour conduire leur classe avec efficacité (activités corporelles ou manuelles, diverses techniques d'expression, utilisation des moyens audio-visuels, etc.).

Cette conception des activités ne saurait s'accommoder d'un strict découpage de l'emploi du temps en tranches horaires successivement consacrées à des « matières » différentes. Elle implique au contraire une organisation de type plus ample sous forme de séances de l'ordre de la demi-journée, de séries de telles séances. Il n'y a en outre que des avantages à ce que certaines au moins de ces séances puissent se dérouler avec la participation simultanée de plusieurs animateurs - professeurs de disciplines différentes, inspecteurs départementaux, maîtres d'application ou conseillers pédagogiques, voire spécialistes ou techniciens de tel ou tel aspect des questions à l'ordre du jour et prêtant occasionnellement leur concours (par exemple : universitaire, médecin, conseiller d'OSP, architecte, artiste, conservateur de musée ou bibliothécaire, responsable d'activités locales ou représentant d'organisation professionnelle, etc.). Ainsi chacun apporterait, à propos des questions débattues ou des réalisations entreprises, les informations et l'éclairage qui correspondent à sa compétence et aux points de vue que sa situation ou ses responsabilités l'incitent à adopter.

3) Équipe d'encadrement et d'animation

Sans doute l'organisation et le fonctionnement du stage relèvent-ils au premier chef des attributions du personnel de l'école normale : directeur, professeurs, maîtres d'application. Mais, on l'a déjà signalé, il paraît indispensable qu'inspecteurs départementaux de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et des Sports et conseillers pédagogiques y soient associés de façon aussi étroite que possible. Ainsi les uns et les autres devraient pouvoir participer à quelques-unes des réunions de concertation qui sont consacrées à l'organisation et au déroulement des stages et collaborer à l'animation de plusieurs des séances de travail des stagiaires.

Sans parler de l'influence psychologique favorable que leur présence aura indéniablement auprès des stagiaires parce qu'elle témoigne de l'intérêt porté au stage et à ses objectifs, la participation des inspecteurs départementaux répond à d'autres impératifs.

En premier lieu elle doit contribuer à instaurer, au niveau des responsables de la formation - initiale et continue - des instituteurs, des formules de travail en équipe à l'image de celle préconisée pour les maîtres eux-mêmes.

D'autre part, la recherche d'une articulation entre les activités du stage et les réunions d'animation et de concertation pédagogiques par lesquelles la formation continue est appelée à se poursuivre rend nécessaire cette collaboration.

Elle donnera enfin aux uns et aux autres l'occasion de confronter leurs points de vue et, lorsque les divergences se manifestent, de les analyser avec un souci de compréhension réciproque et d'en rechercher conjointement les causes. Celles-ci tiennent le plus souvent à ce que les uns et les autres accordent la priorité à des préoccupations différentes, cela pour des raisons liées à leur formation ou à leur expérience. Cette confrontation permettra de rapprocher les points de vue souvent divers sur l'évolution des conceptions pédagogiques et de créer progressivement une conscience collective des progrès à accomplir qui accélérera leur réalisation.

On ne saurait donc trop souligner l'intérêt qui s'attache à cette collaboration, non seulement pour l'efficacité des stages eux-mêmes, mais encore pour tout ce qui concerne la formation initiale et la formation continue des instituteurs, et, d'une façon plus générale, pour la recherche des conditions les meilleures de réalisation de la rénovation pédagogique.

C'est d'ailleurs compte tenu de ces considérations que seront organisés au cours du premier trimestre de l'année scolaire des stages académiques regroupant des directeurs et professeurs d'école normale et des inspecteurs départementaux invités à étudier de concert les divers aspects et modalités de leur collaboration.